

ÉTUDE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ZAC ECOQUARTIER GARE DE PANTIN – QUATRE CHEMINS,
À PANTIN
PREMIER PASSAGE EN SOUS-COMMISSION DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2. METHODOLOGIE DE L'ESSP

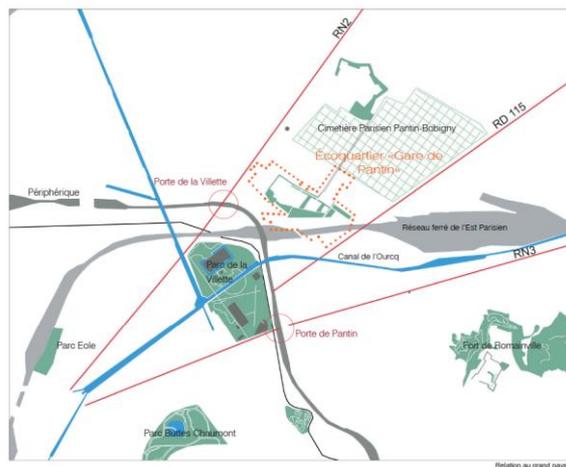
3. PREMIERE LECTURE DU PROJET SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

4. CAHIER DES CHARGES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Contexte du projet

Situation générale



- ZAC de 45 Hectares soit 9% du territoire pantinois
- Secteurs de densification préférentielle à fort potentiel d'intensification, à proximité d'espaces verts et de loisirs d'intérêt régional du projet du SDRIF
- Sur le territoire d'Est Ensemble, aux portes de Paris nord-est
- À proximité d'espaces de mutations urbaines du territoires de l'Ourcq, PRU Quatre-Chemins, Paris Nord Est
- Desservi par les transports en commun (RER E - liaison directe La Défense 15 min en 2022, métro 5 et 7, ligne de tramway T3, lignes de bus)

PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

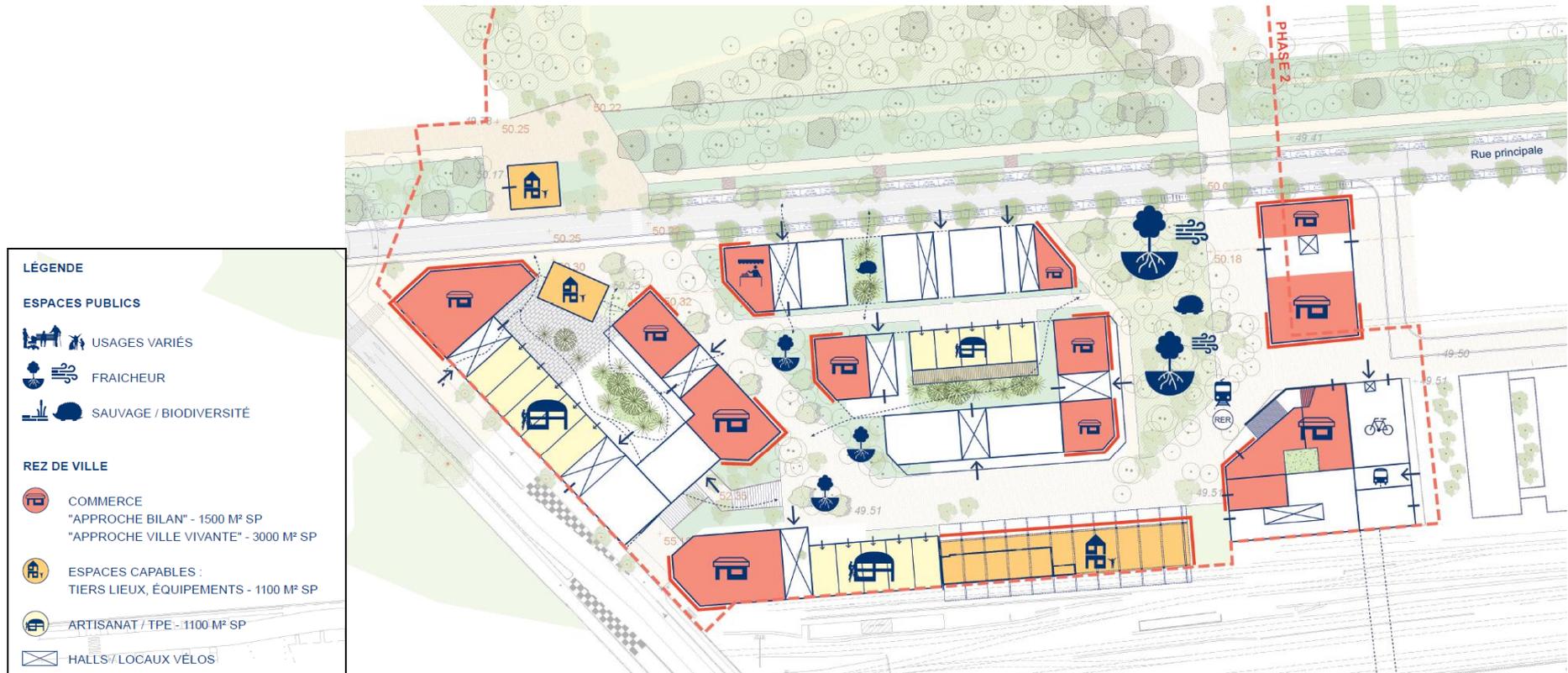
Plan guide – septembre 2022



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

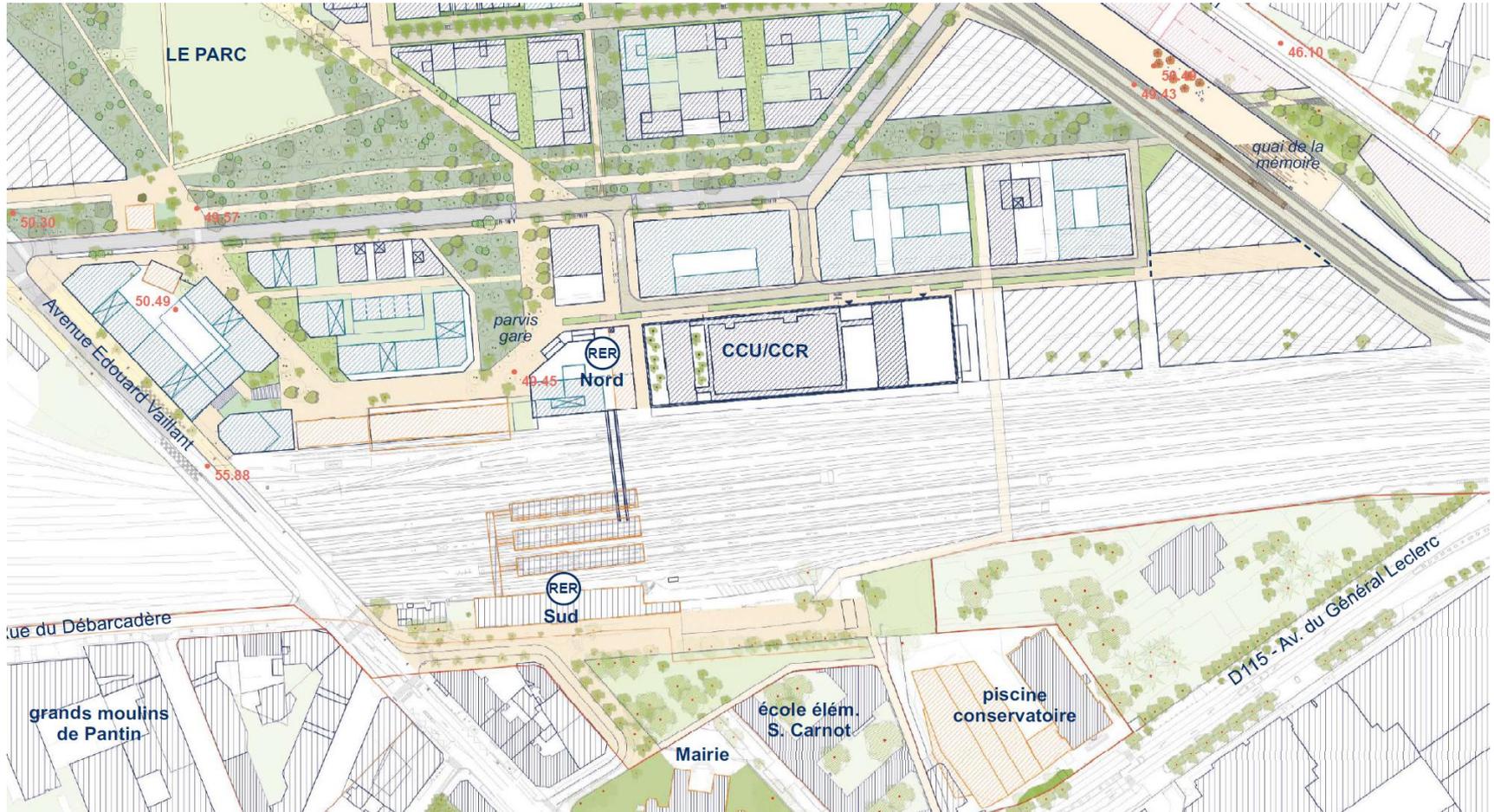
Zoom secteur gare



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Zoom secteur gare



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

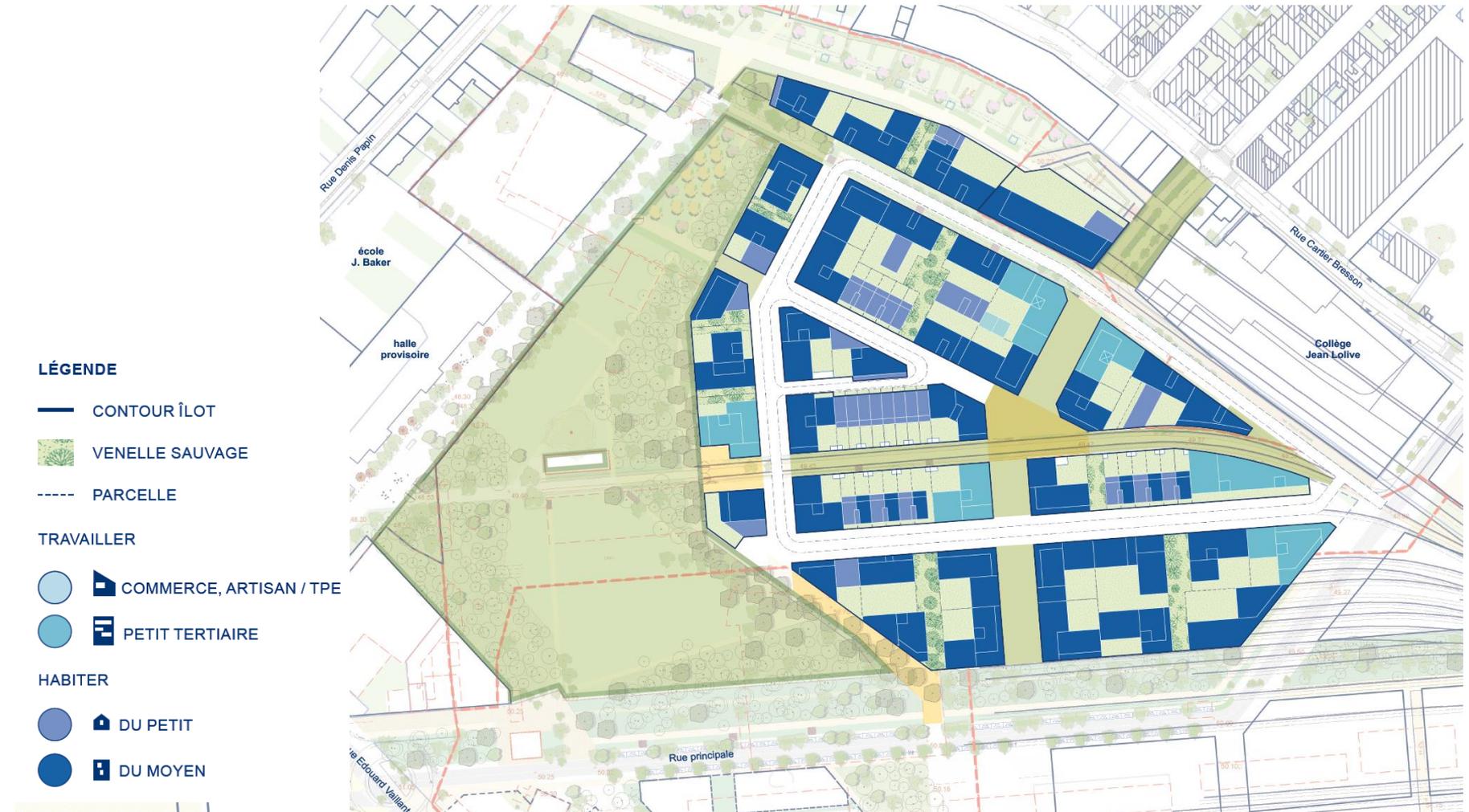
Zoom quartier des 5 chemins



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Zoom quartier des 5 chemins : typologies



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Zoom quartier des 5 chemins : la traverse et l'entrée du parc



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

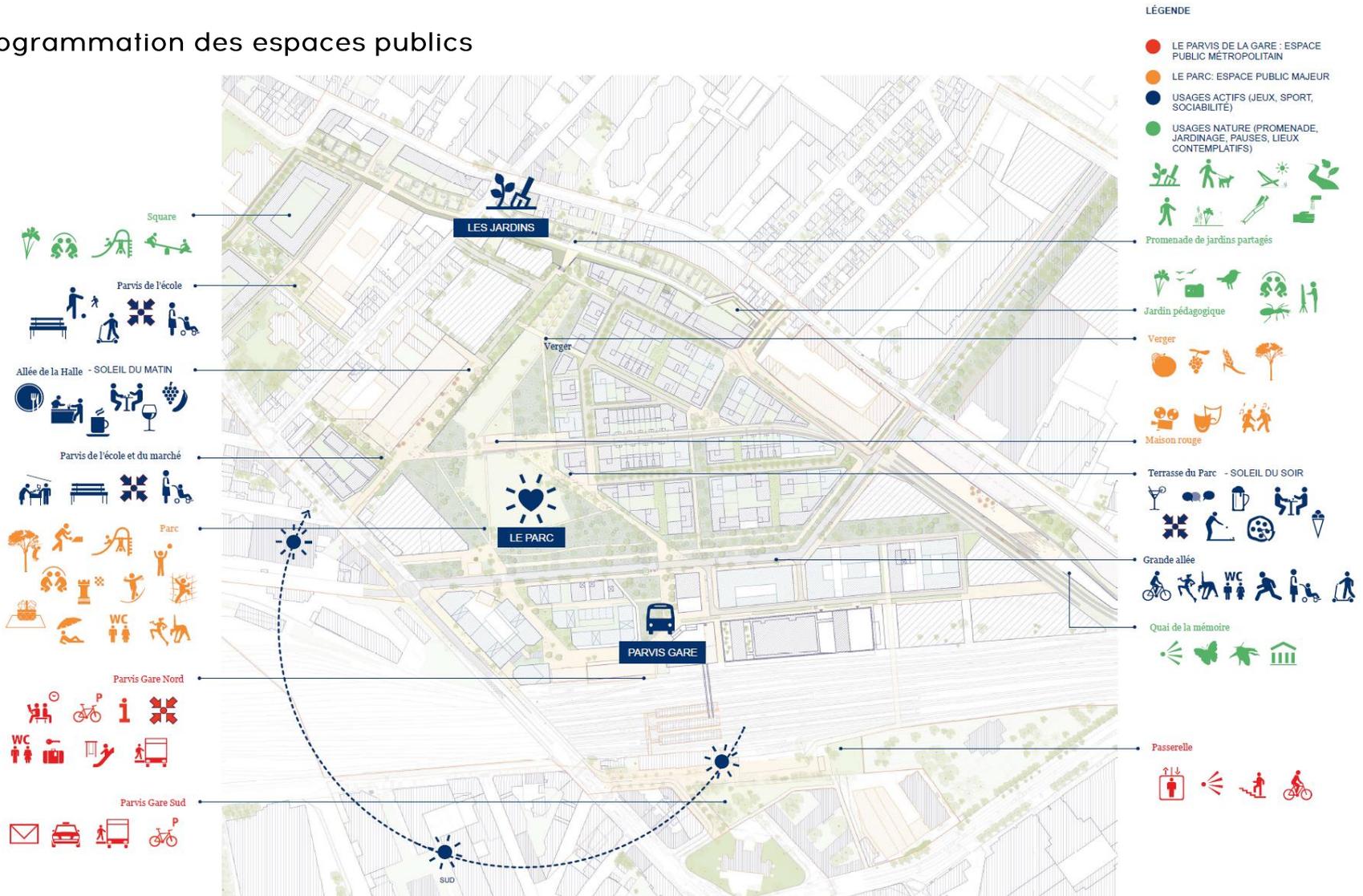
Programmation urbaine

N°lots	logements acc	log. Intermédiaire	logements sociaux	bureaux	activités	commerces	équipement	Total
Phase 1 - coups partis	0	550	3 000	0	0	250	700	4 500
Phase 2	4 523	0	2 228	30 250	1 650	1 800	0	40 450
Phase 3	38 857	0	18 794	15 800	6 100	2 600	5 900	88 050
Phase 4	18 191	0	8 960	56 300	3 000	200	0	86 650
Jacques Brel	8 241	4 900	4 059	4 715	355	430	6 000	28 700
Cartier Bresson	11 256	0	5 544	0	7 200	0	0	24 000
TOTAL	81 067	5 450	42 584	107 065	18 305	5 280	12 600	272 350

PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

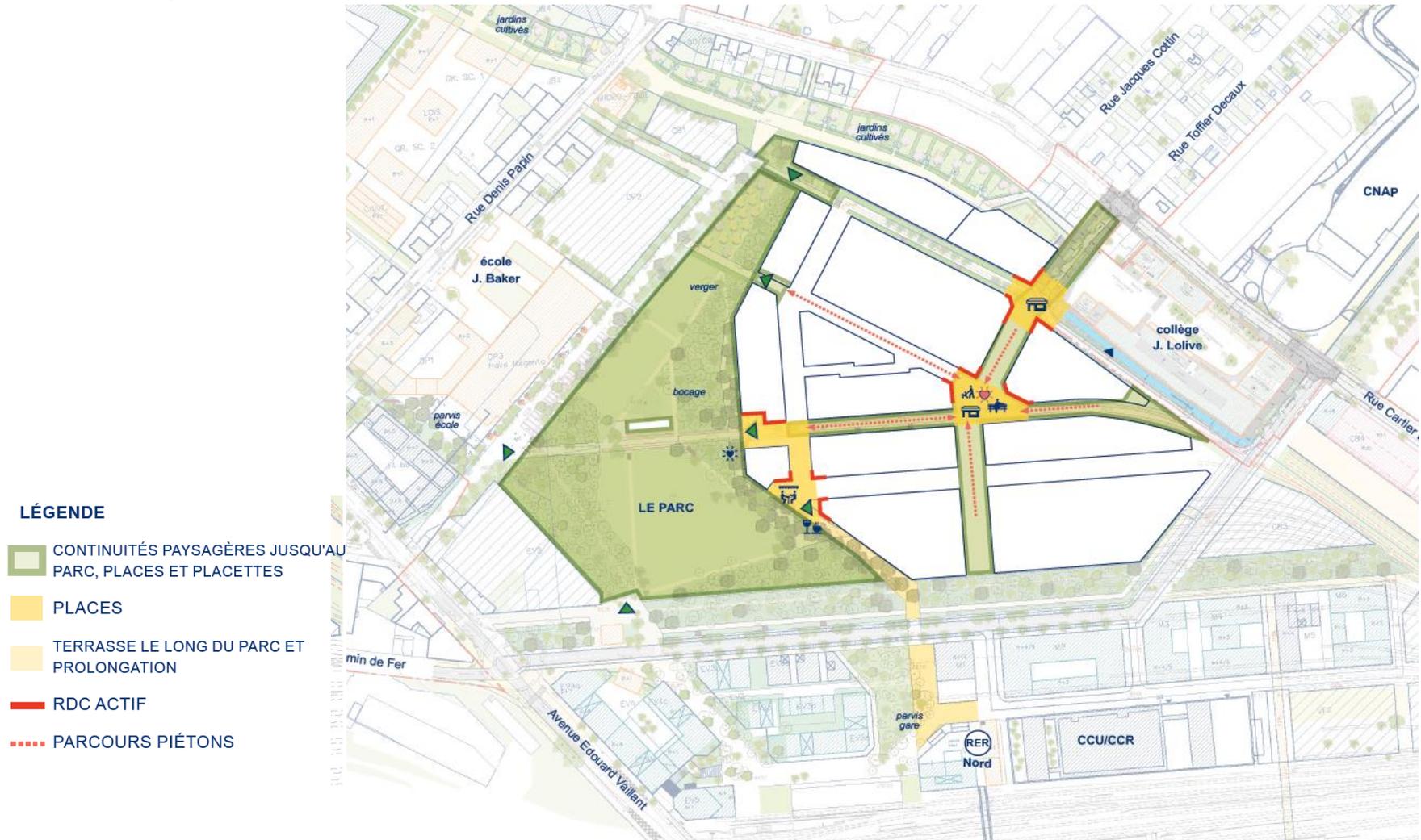
Programmation des espaces publics



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

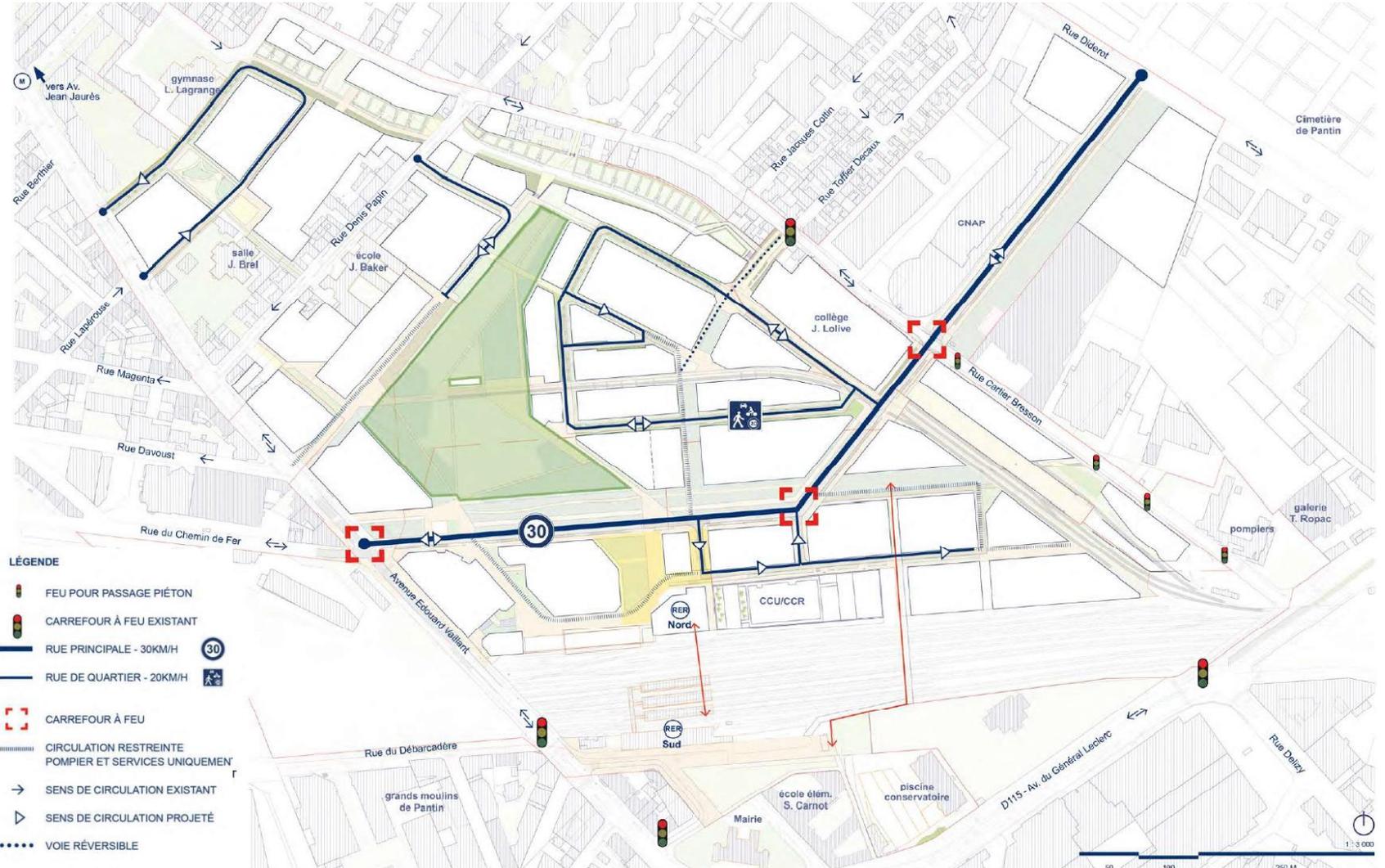
Entrées du parc, centralités et RDC actifs



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Principes de mobilité : plan de circulation



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Profils de rues : coupe de principe de la rue principale



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

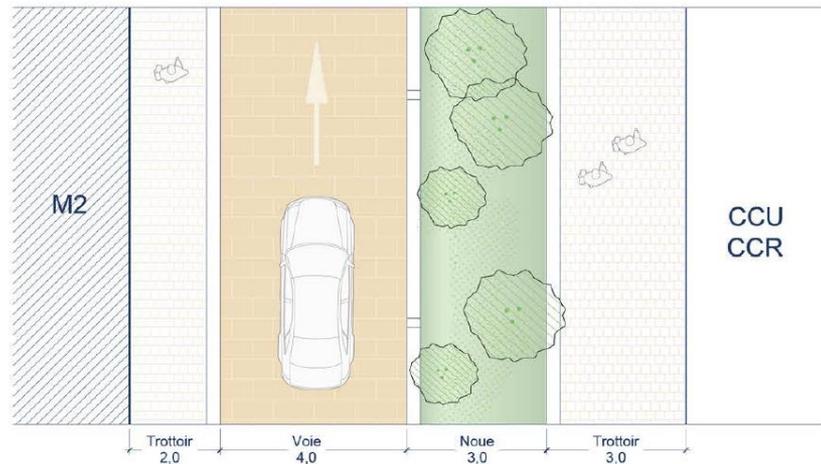
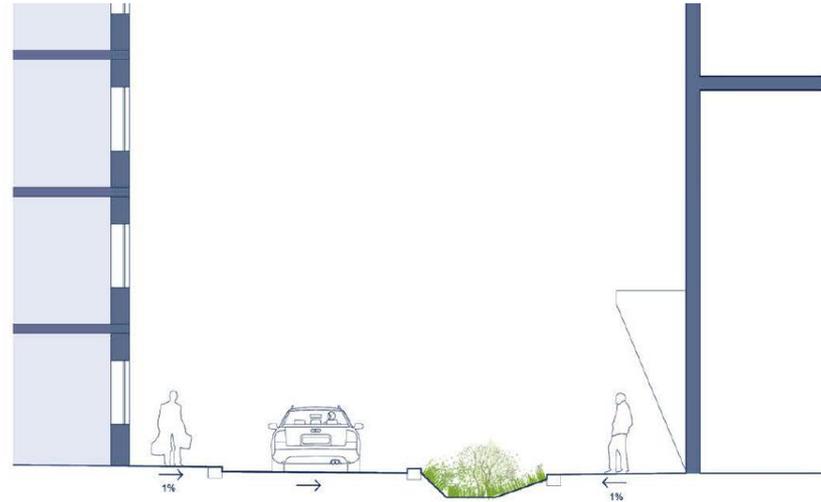
Profils de rues : coupe de principe de la rue principale vers rue Diderot



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Profils de rues : coupe de principe sur la rue du CCU/CCR

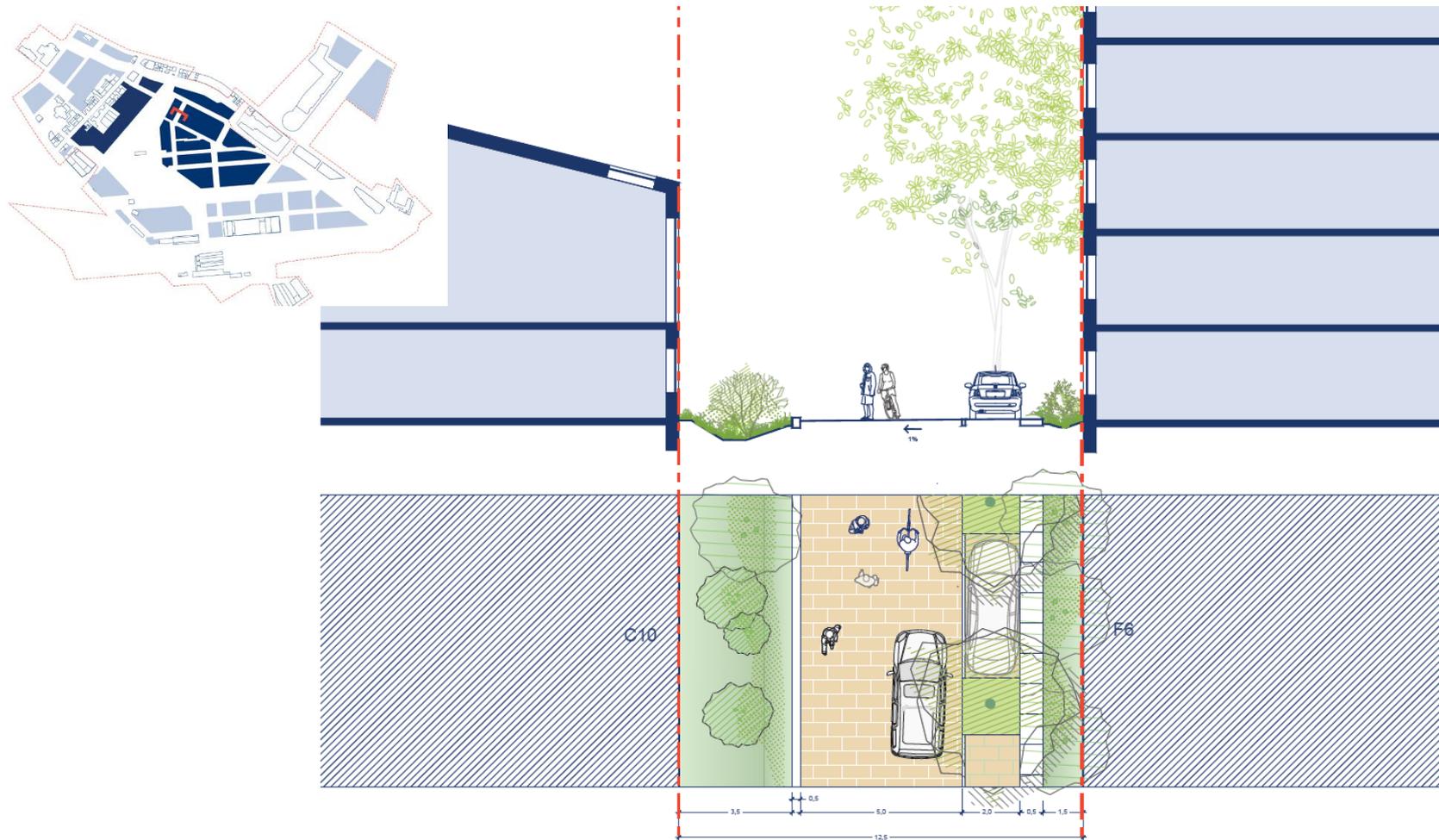


1/100e

PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

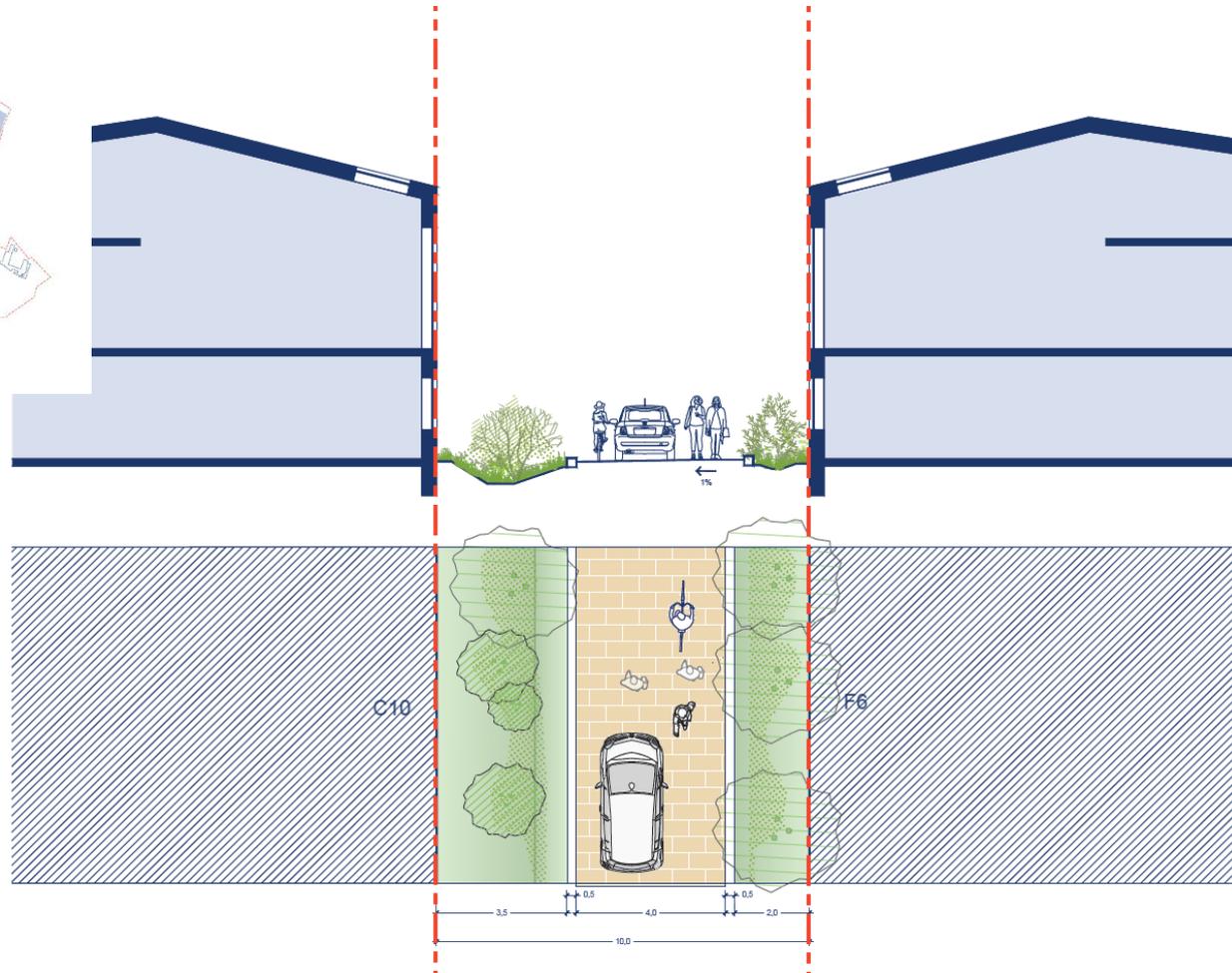
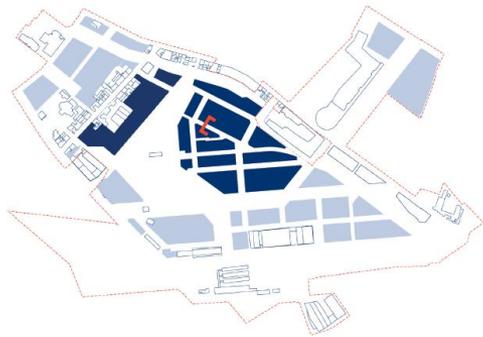
Profils de rues : zones de rencontre double-sens



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

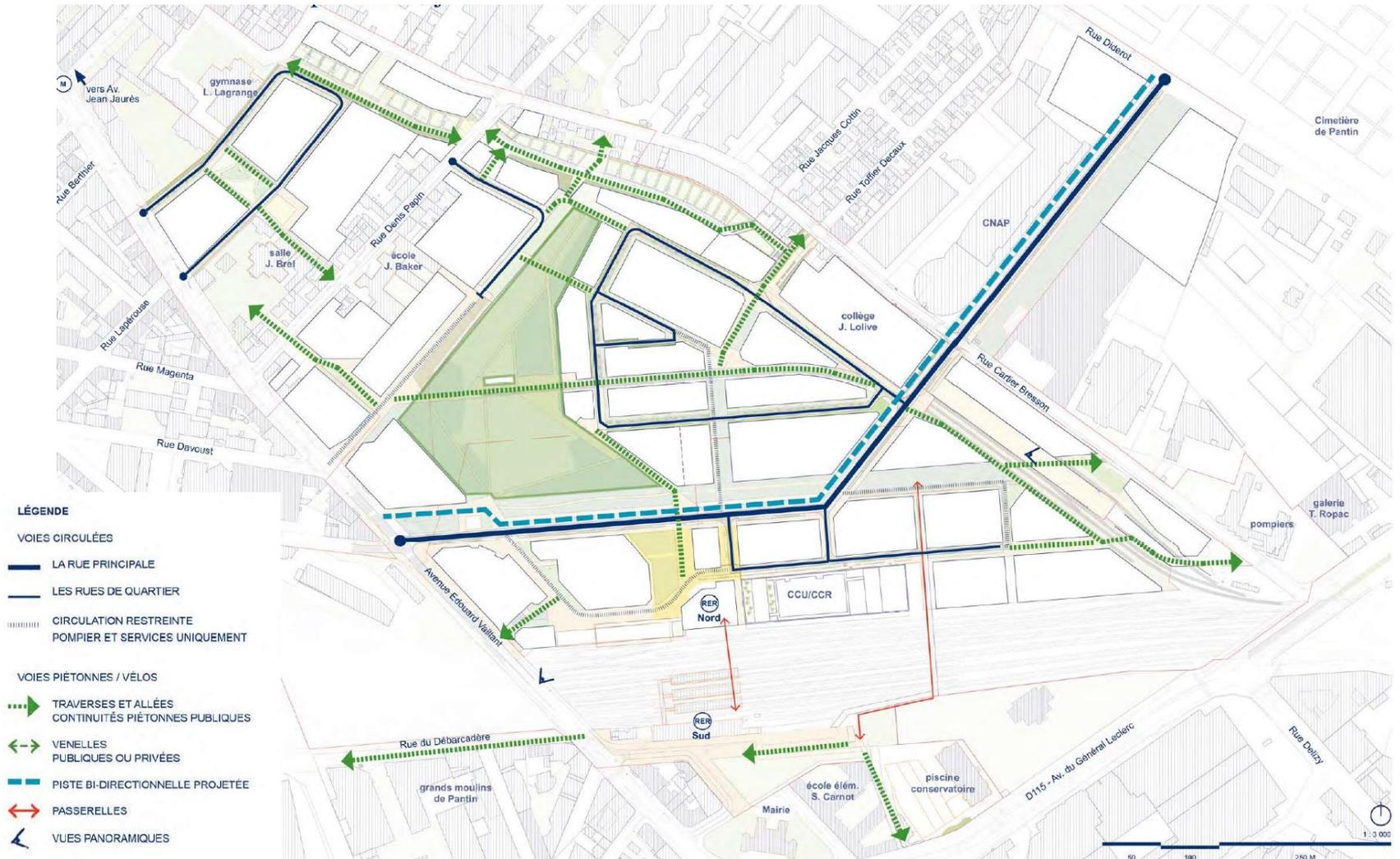
Profils de rues : zones de rencontre sens unique



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

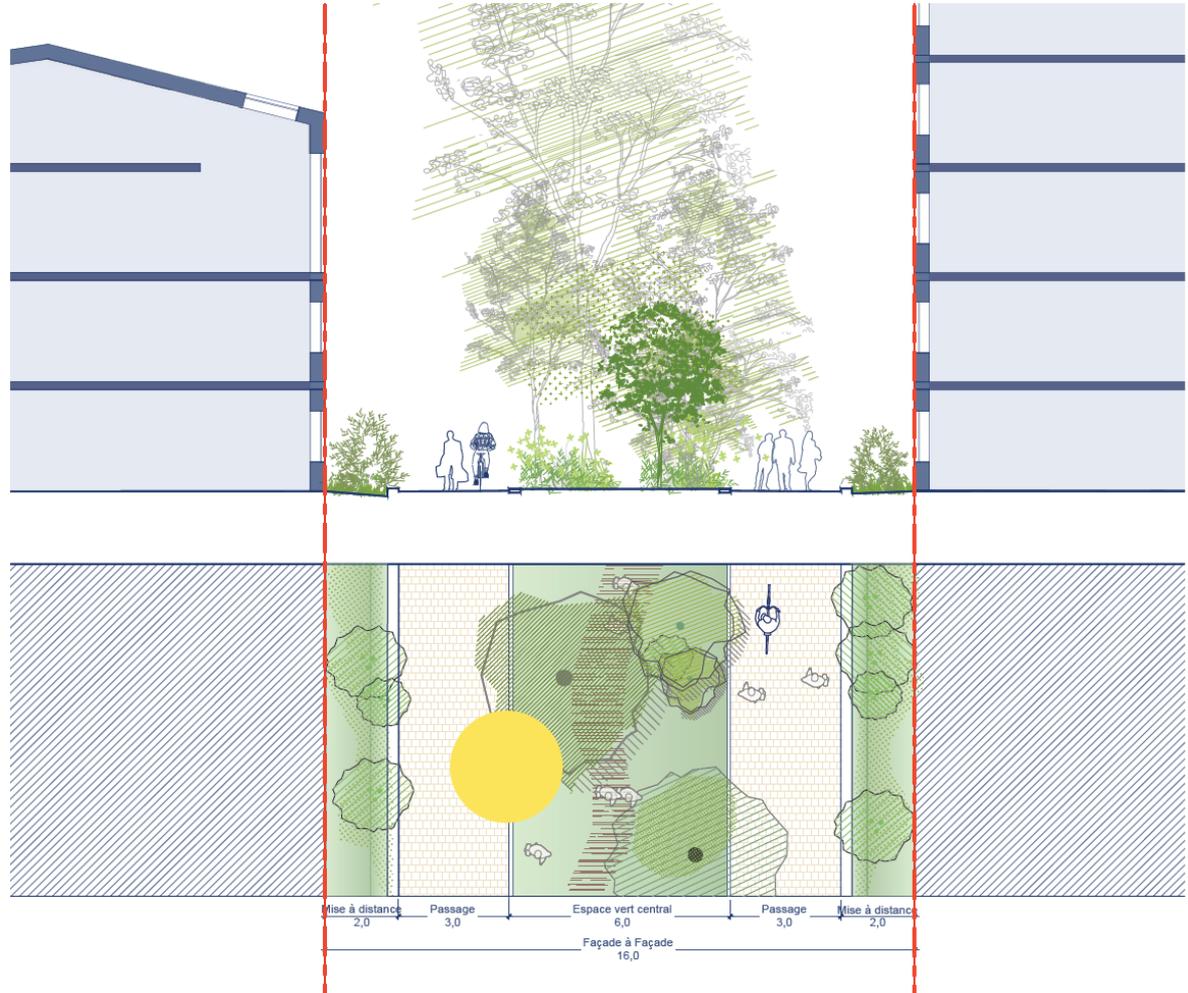
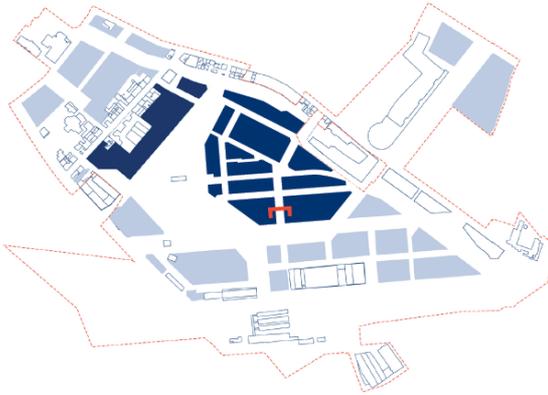
Principes de mobilité : continuités douces en journée



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

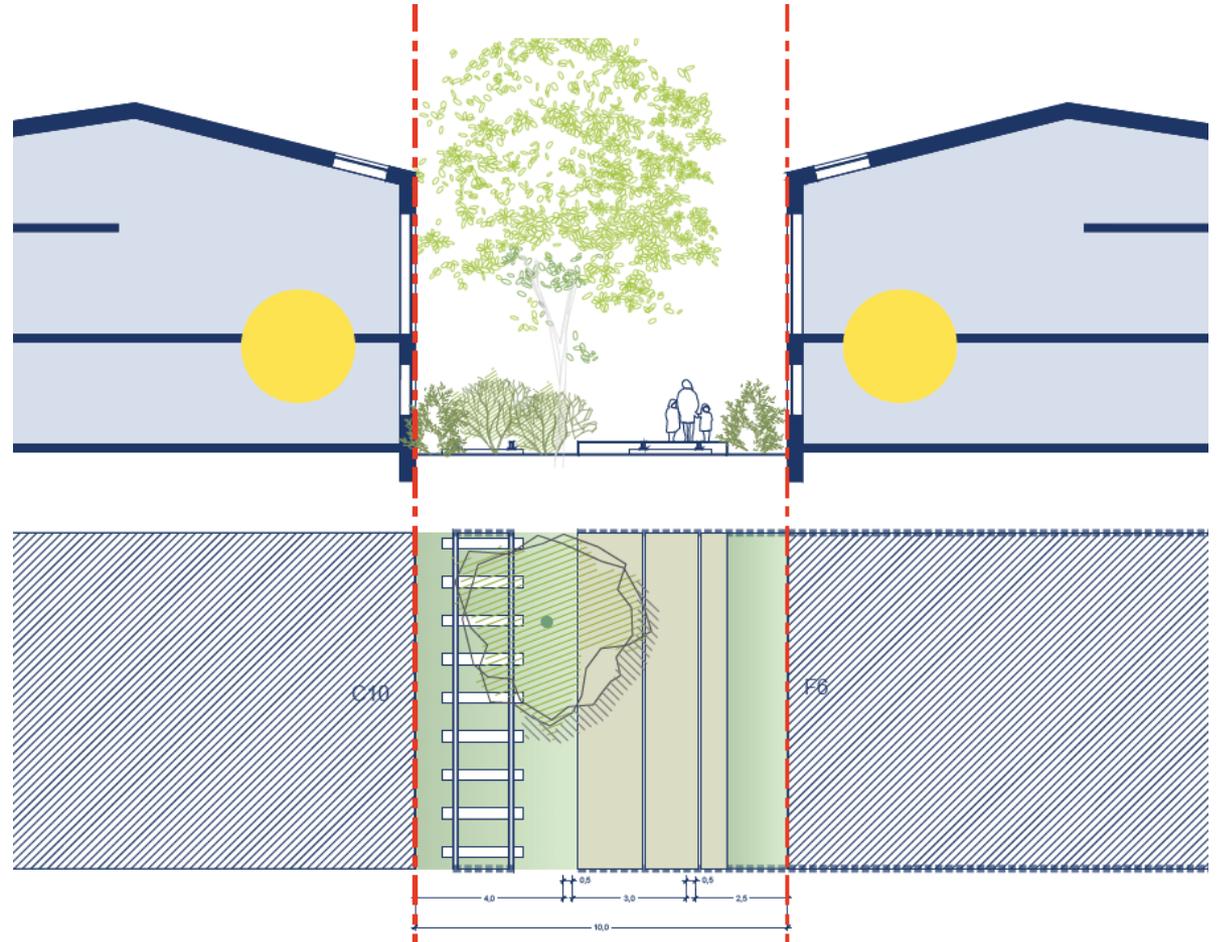
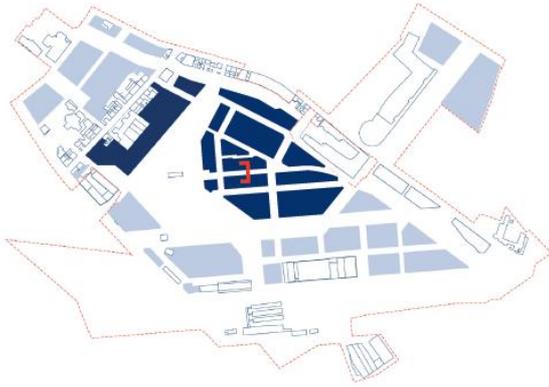
Profils des rues : les continuités vertes, la rue-jardin



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

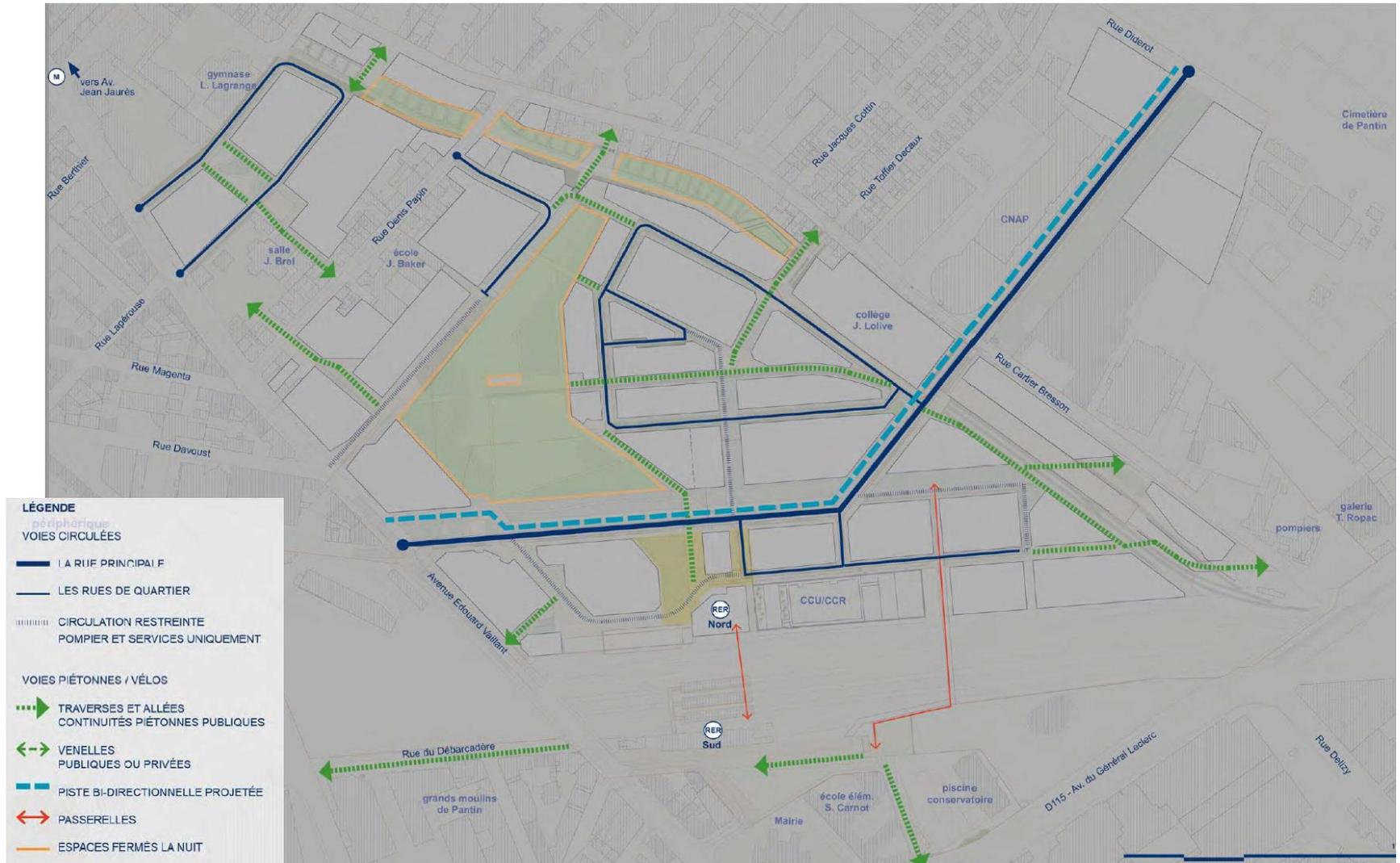
Profils des rues : les continuités vertes, la traverse



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

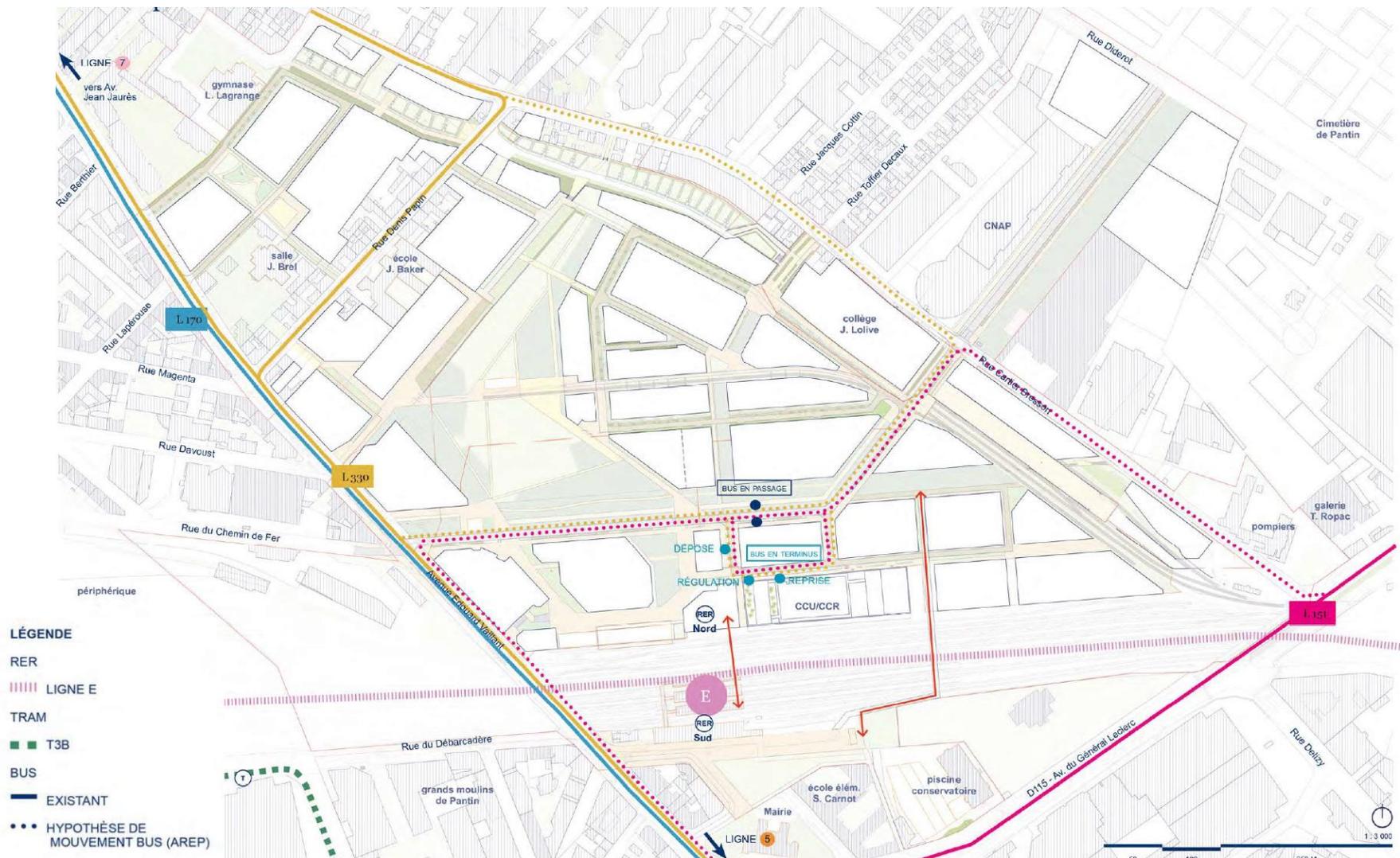
Principes de mobilité : continuités douces de nuit



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

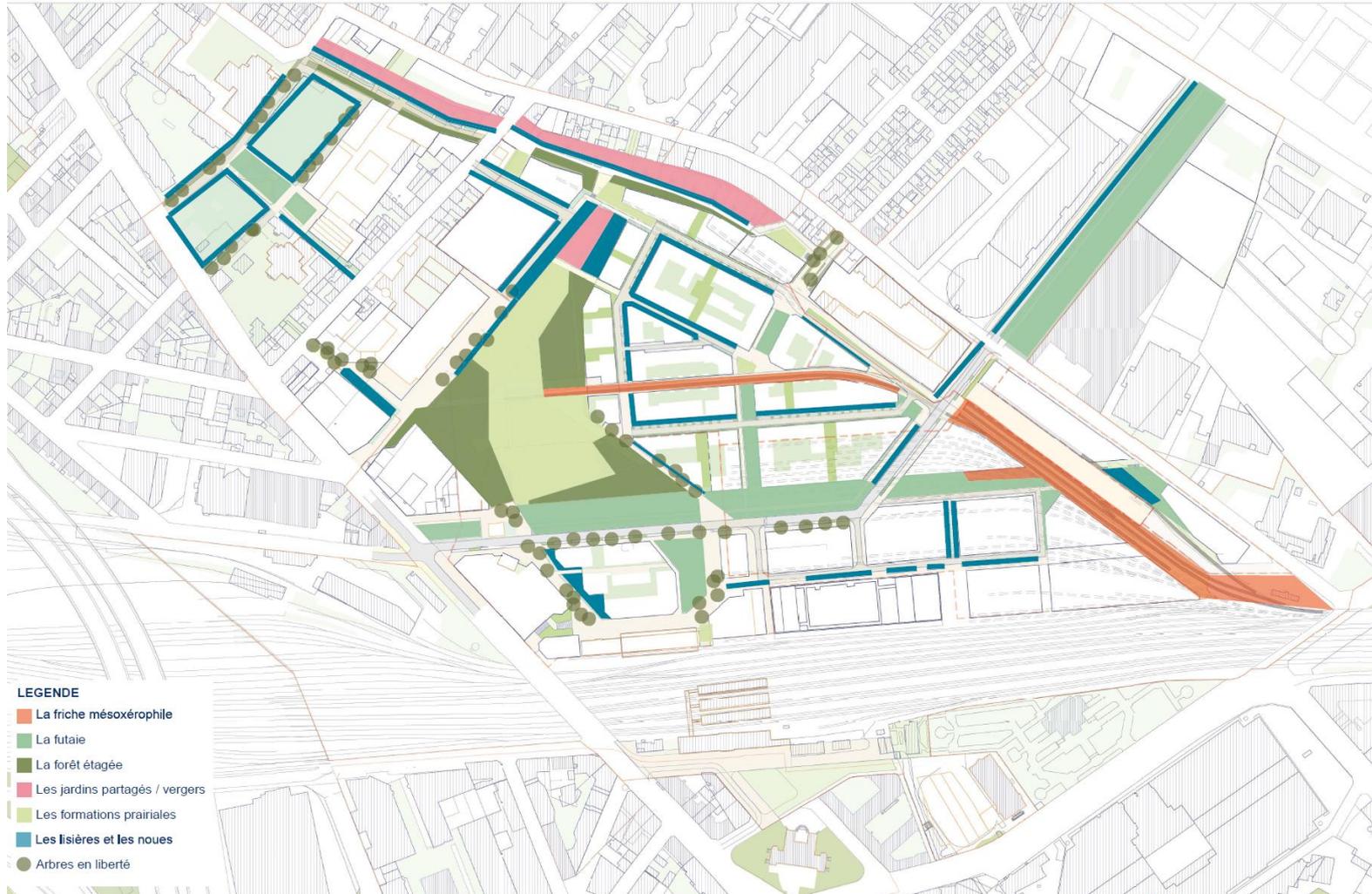
Principes de mobilité : les transports en commun



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

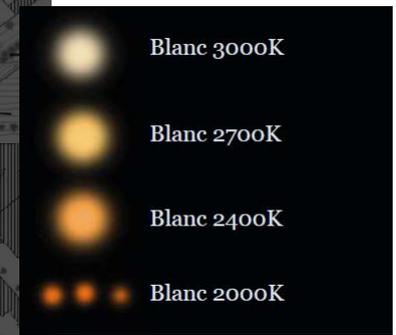
Typologie des espaces verts



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Développement des principes lumière



PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet urbain

Phasage



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2. METHODOLOGIE DE L'ESSP

3. PREMIERE LECTURE DU PROJET SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

4. CAHIER DES CHARGES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Phase 1 : Diagnostic

- Définition du périmètre de diagnostic ESSP avec les référents sûreté du SOPS et les partenaires de projet.
- Visite de site sur le périmètre de diagnostic.
- Recueil et analyse des données quantitatives : statistiques Police nationale.
- Entretiens individuels et recueil d'éléments qualitatifs :
 - Police nationale
 - Ville de Pantin (Police Municipale)
 - Brigade des sapeurs-pompiers de Paris
 - Acteurs locaux et transporteur : Centre social des Quatre-Chemins, RATP...
- Diagnostic urbain thématisé : tissu et contexte urbains ; maillage viaire et voiries ; espace public et analyse des usages ; espace privé et bâti.



MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Instruction Préfectorale

- travail itératif avec les référents sûreté du SOPS : réunions de travail, lectures et échanges préalables à l'instruction des documents ;
- décembre 2022 : dépôt pour le 1^{er} passage en sous-commission ;
- premier passage en sous-commission départementale de sécurité publique 2 mois après le dépôt ;
- 2nd trimestre 2023 : dépôt pour le 2nd passage en sous-commission ;
- second passage en sous-commission départementale de sécurité publique 2 mois après le dépôt.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2. METHODOLOGIE DE L'ESSP

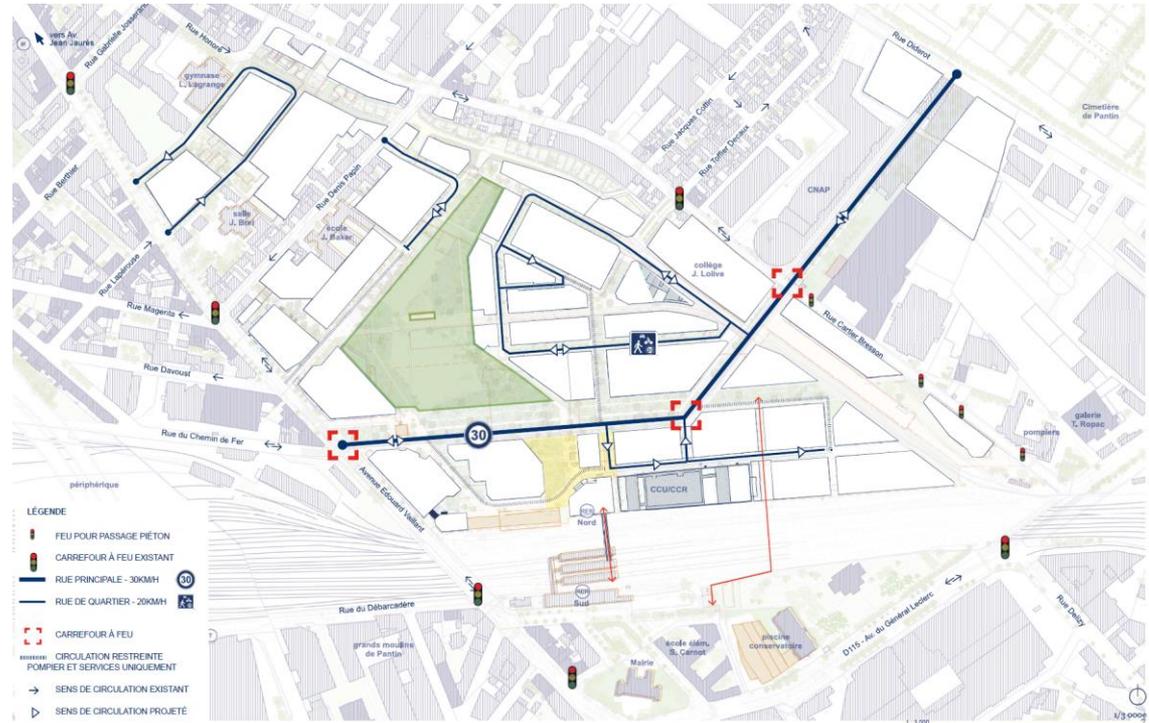
3. PREMIÈRE LECTURE DU PROJET SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

4. CAHIER DES CHARGES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITE PUBLIQUE

PREMIERE LECTURE DU SITE SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

Enjeux de sûreté de l'opération urbaine

- La revalorisation du cœur de projet en un lieu accessible et attractif : notamment les questions d'accessibilité, d'animation, de qualité urbaine et d'adressage.
- La place de la voiture au sein du quartier et la gestion de l'offre de stationnement.
- La sécurité routière et le confort piéton, notamment sur les chaussées majeures et sur les principaux espaces piétons.
- L'accessibilité des services de police et de secours, notamment en cœur de quartier.



- La protection des espaces accessibles contre les intrusions de véhicules afin d'éviter les stationnements anarchiques et intrusions.

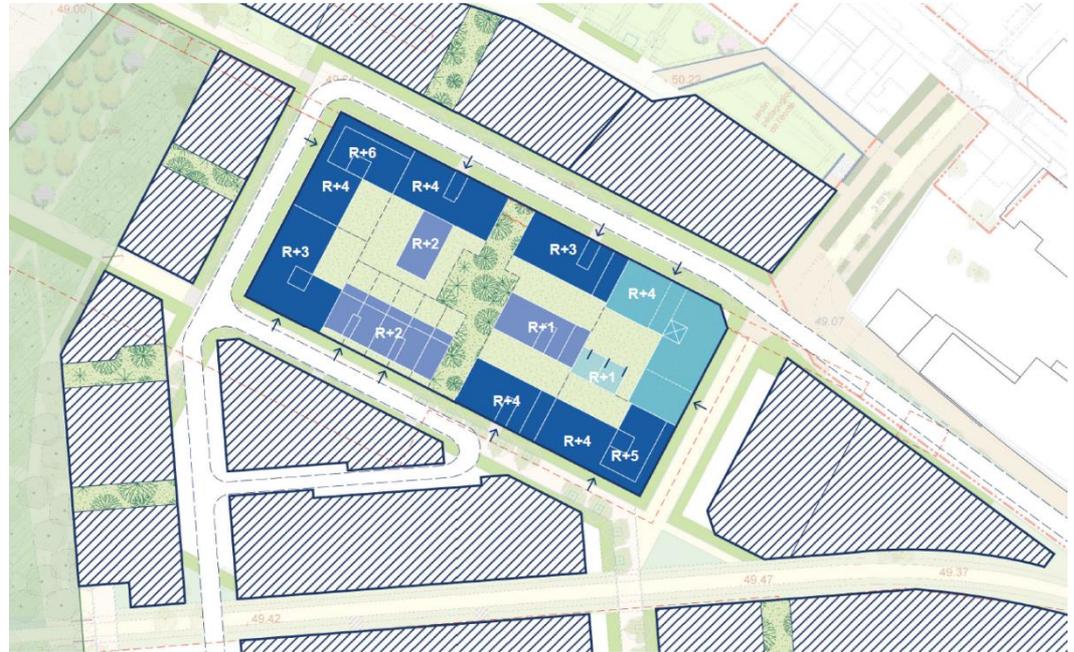
Enjeux de sûreté de l'opération urbaine : espace public

- La gestion des espaces publics, du parc et des espaces verts : interface avec son environnement, modalités d'accès, limites.
- L'aménagement et la programmation des différents espaces publics, notamment aux abords de la gare.
- La valorisation de la surveillance naturelle générée par les flux, l'utilisation de l'espace public et l'animation du bâti.
- L'anticipation des reports / transferts de délinquance vers d'autres secteurs vulnérables du quartier et hors périmètre opérationnel.

PREMIERE LECTURE DU SITE SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

Enjeux de sûreté de l'opération urbaine : espaces privés

- La clarification des domanialités et le traitement des limites public/privé.
- Les modalités d'accès aux différents programmes.
- Le traitement des cœurs d'îlots, architecture du bâti et conception des parties communes.
- La réversibilité de l'aménagement des lots résidentiels en cas de détournements d'usage.
- L'apport de la surveillance naturelle liée au bâti et à la programmation.



PREMIERE LECTURE DU SITE SOUS L'ANGLE DE LA SURETE

Les premiers points d'attention partagés entre le SOPS, l'aménageur et le cabinet conseil en sûreté

- Question de la gestion des bornes escamotables : le projet prévoit, pour le contrôle des voies restreintes (services de secours et de police), la mise en place de bornes escamotables. Les modalités de gestion et de maintenance de ces bornes devront être étudiées en amont. Possibilité de les contrôler depuis le CSU de Pantin ?
- Une vigilance à avoir face aux risques d'intrusions de deux-roues motorisés sur les circulations réservées aux modes doux (piétons et cycles).
- Sécuriser les passerelles (SNCF et Ville) et les vidéoprotéger.
- Une vigilance à avoir sur le parvis de la gare, qui va concentrer de nombreux échanges de flux.
- Eviter les halls traversants et distributifs : détournements, difficultés pour les patrouilles de police.
- Question de la gestion des parkings souterrains mutualisés : sécuriser les parkings mutualisés et mettre en place des contrôles d'accès limitant les détournements et mésusages.
- Gestion des chantiers : une véritable problématique de vols et d'agressions est constatée sur les chantiers en Seine-Saint-Denis. Des dispositifs, et notamment humains, devront être développés pour sécuriser les chantiers de la ZAC. Associer la DTSP 93 dans la réflexion pour voir ce qui a déjà pu être mis en œuvre sur le département.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SITE ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
2. METHODOLOGIE DE L'ESSP
3. PREMIÈRE LECTURE DU PROJET SOUS L'ANGLE DE LA SÛRETÉ
4. CAHIER DES CHARGES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les risques pesant sur l'opération à analyser, évaluer et face auxquels proposer des mesures

Atteintes aux biens

- Intrusion : effraction sur patrimoine privé, cambriolage, vol de marchandise...
- Atteinte aux véhicules : vol lié aux véhicules motorisés (d'accessoires, à la roulotte...), dégradations
- Dégradation volontaire : façades, mobilier urbain ; incendies volontaires...

Atteintes aux personnes

- Agressions : physiques, verbales ; conflits d'usage ; rixes
- Vol simple, vol à l'arraché, vol à la tire...
- Vol avec violence : avec agression physique ou menace, avec arme, au moyen d'un véhicule bélier...

Troubles à la tranquillité

- Économie souterraine : trafic de produits stupéfiants...
- Occupation abusive des espaces privés : logements, parcelles privées...
- Occupation abusive des espaces publics : regroupement, campement illicite...
- Sentiment d'insécurité

Détournements d'usage

- Jets et chutes d'objets
- Dépôts sauvages et insalubrité

Incivilités routières

- Saturation de la circulation ; difficultés d'accès pour les services de Police et de secours, remontée de file.
- Prise de vitesse, conflit d'usage, circulation en sens interdit, accident de la route.
- Intrusion de véhicule (4 roues) sur espace piéton, stationnement anarchique et gênant, dépose-minute sauvage, stationnement abusif.
- Intrusion, circulation et rodéo de deux-roues motorisés sur les espaces piétons, stationnement de deux-roues motorisés en cœur de quartier

Phases transitoires et chantiers

- Occupation abusive de parcelles en attente / en chantier
- Atteintes aux biens : matériaux et d'engins de chantier ; premiers logements livrés...
- Dysfonctionnements : incivilités, dépôts sauvages, dégradations, conditions de circulation dégradées, stationnement anarchique prononcé
- Ancrage de troubles en phase transitoire

Risque terroriste

- Attentat au véhicule bélier

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les dispositions thématiques

▪ Tissu viaire et mobilité

- Prévoir une organisation des flux et des aménagements de voirie qui permettent de limiter les vitesses excessives.
- Garantir la sécurité routière notamment pour les flux piétons et cycles et leur confort d'usage.
- Veiller à l'accessibilité des services de Police et de secours; limiter les zones non accessibles à l'écart des flux.
- Prévenir les stationnements anarchiques et prendre en compte les risques d'encombrement des voies pompiers.
- Sécuriser les zones de stationnement.
- Limiter les détournements d'usages sur les cheminements piétons.
- Anticiper les modalités de contrôle d'accès sur les places et espaces piétons et de leur gestion : mobilier fixe, mobilier déverrouillable, les ayant droit.
- Prévoir une offre adaptée, correctement conçue et sécurisée pour les deux-roues motorisés.
- Définir les modalités de livraison et la gestion des zones de dépose-minute.

▪ Espace extérieur

- Apporter une attention particulière à l'organisation et la hiérarchisation des espaces et des flux.
- Garantir l'appropriation positive, la surveillance naturelle et la cohabitation des usages sur l'espace public.
- Aménager l'espace de façon à limiter les recoins et zones en retrait de la surveillance naturelle.
- Garantir la bonne lisibilité de l'espace public et prévoir un traitement paysager favorisant la surveillance naturelle.
- Prendre en compte la sécurisation des espaces végétalisés et la qualité des usages.
- Adapter le plan paysager avec les dispositifs techniques mis en places (éclairage, vidéoprotection...).

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les dispositions thématiques

Espace bâti

▪ Logements:

- L'aménagement des halls et des parties devra prendre en compte les principes de prévention situationnelle afin de limiter les détournements d'usage (contrôle d'accès, vidéosurveillance, visibilité depuis l'espace public...)
- Porter une attention particulière au dimensionnement des parties communes, ne devant pas faciliter les détournements d'usages.
- La gestion des halls et des parties communes devra être définie et s'accompagner de la présence de garants des lieux.
- Sécuriser les parkings en ouvrage : contrôle d'accès, sécurisation au niveau de la rupture de charge, sorties de secours ...

▪ Commerces / activités / bureaux :

- Assurer la sécurisation des locaux et notamment la protection des façades et vitrines contre les véhicules béliers.
- Prendre en compte, dans l'aménagement des espaces publics; la réglementation sur les transports de fonds.

▪ Équipements publics, équipements scolaires (collège) :

- Prendre en compte la sécurisation des équipements publics et ERP et de leurs abords sur l'espace public.
- Prendre en compte le risque terroriste concernant les équipements scolaires. L'aménagement des abords des équipements devra intégrer cette problématique : protéger le parvis du groupe scolaire, éviter les zones et temps de rassemblements d'élèves, prévenir les détournements d'usages...
- Veiller à la desserte des équipements scolaires (dispositions du plan « Vigipirate ») : prévoir une mise à distance des emplacements « dépose-minute » par rapport à l'accès principal (parvis), assurer une desserte pacifiée et sécurisée (descente de véhicule...), prendre en compte les besoins PMR, veiller à l'accessibilité des services de Police et de secours...

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les dispositions thématiques

Recommandations à caractère organisationnel

- **Sécurisation des chantiers**
 - Clarifier les modalités de sécurisation du chantier.
 - Apporter une attention particulière au traitement et à l'éclairage des espaces en attente.

- **Vidéoprotection**
 - Examiner l'opportunité du déploiement de la vidéoprotection, en accord avec le plan de déploiement de la Ville de Pantin.
 - Le déploiement de fourreaux pour une éventuelle installation de caméras sera étudié.

- **Gestion de l'espace public**
 - Anticiper les modalités de gestion des espaces publics dans le programme global de l'opération.
 - Prendre en compte la question de la gestion des déchets et de l'entretien de l'espace public.

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les principes généraux de sûreté et sécurité publique, et de prévention situationnelle

- **L'accessibilité**
 - Faciliter l'intervention des services de Police, de secours et de gestion.
 - Prévoir une desserte suffisante qui offre une circulation aisée et une accessibilité étendue.
 - Sécuriser les flux et limiter les conflits d'usages.
 - Dissuader le stationnement anarchique ou sauvage.
- **La lisibilité**
 - Différencier les espaces publics des espaces privés selon les contraintes imposées.
 - Hiérarchiser les espaces de circulation et d'usages.
 - Mettre en place une signalétique appropriée.
- **La visibilité**
 - Privilégier la clarté des espaces : vues dégagées ; réduction des recoins et obstacles...
- **La surveillance naturelle**
 - Développer les usages et les flux ; favoriser l'appropriation positive et la fréquentation régulière de l'espace public.
 - Assurer la cohabitation et la mixité des usages afin d'assurer une présence et une animation.
 - Valoriser la surveillance naturelle générée par le bâti.

CAHIER DES CHARGES ESSP : LE RÉFÉRENTIEL PROPOSÉ

Les principes généraux de sûreté et sécurité publique, et de prévention situationnelle

- **Le contrôle formel ou informel des accès**
 - Définir clairement les règles d'usages des espaces en fonction de leur statut.
- **L'ambiance**
 - Intégrer l'esthétique et l'harmonie comme élément du sentiment de sécurité.
 - L'éclairage, le mobilier urbain, la végétation et la signalétique participent à la sécurisation des espaces publics, ainsi que les couleurs, la qualité des matériaux, le confort acoustique.
 - Choisir un mobilier urbain adapté.
- **Le garant des lieux**
 - Faire correspondre usage et propriété.
 - Clarifier les périmètres de compétence.
 - Intégrer la maintenance et l'entretien dès la conception.
 - Intégrer des recommandations en matière de sûreté dans le cahier des charges générales de cession de terrain.